



## Procès-verbal du Bureau Syndical de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue Mercredi 13 mars 2024

Lieu : Salle d'Accueil – Arc sous Cicon

Date de la convocation : 06 mars 2024

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

6

**Nombre de suffrage exprimés**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à seize heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle d'animation d'Arc sous Cicon, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	Excusé
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

**Secrétaire de séance** : Christian VALLET

1. Approbation PV du 14 février 2024 ..... 1
2. Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028..... 2
3. Demande de financement « Suivis et études 2024 Natura 2000 Dugeon-Haut-Doubs »..... 1
4. Signature d'un Bail Rural Environnemental sur la commune de Chaffois..... 2
5. Signature d'une convention de mise à disposition du barrage de Roche à Arc et Senans..... 3
6. Acquisitions étang prince et zones humides à Houtaud ..... 3
7. Questions diverses..... 4

### 1. Approbation PV du 14 février 2024

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical 14 février dernier.

Délibération N°BS-2024-05 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 14 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028

PPI2024-2028	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisitions foncières					113 000,00
	Invest. 48 000,00 Sub. 38 000,00	Invest. 35 000,00 Sub. 17 500,00	Invest. 10 000,00 Sub. 5 000,00	Invest. 10 000,00 Sub. 5 000,00	Invest. 10 000,00 Sub. 5 000,00
Programme PI Bief Vau Rurey			160 000,00		
	Invest. 30 000,00	Invest. 130 000,00			
Programme PI Doubs à Doubs			795 000,00		
	Invest. 178 000,00	Invest. 317 000,00	Invest. 300 000,00		
restauration affluents haute Loue					918 767,00
	Invest. 153 767,00 Sub. 126 053,00	Invest. 165 000,00 Sub. 50 000,00	Sub. 40 000,00	Invest. 450 000,00 Sub. 175 000,00	Invest. 150 000,00 Sub. 175 000,00
restauration barrage Lac Saint Point			4 216 661,00		
	Invest. 316 661,00 Sub. 191 180,00	Invest. 2 000 000,00 Sub. 2 500 000,00	Invest. 1 900 000,00 Sub. 500 000,00		
Restauration confluence ruisseau Friard			36 000,00		
		Invest. 36 000,00 Sub. 10 000,00	Sub. 8 000,00		
Restauration Doubs aval de Pontarlier					1 531 562,00
	Invest. 586 562,00 Sub. 32 287,00	Invest. 445 000,00 Sub. 350 000,00	Sub. 350 000,00	Invest. 500 000,00 Sub. 175 000,00	Sub. 175 000,00
Restauration du Théverot				300 000,00	
	Sub. 19 624,00		Invest. 200 000,00 Sub. 75 000,00	Invest. 100 000,00 Sub. 75 000,00	
Restauration Haut Lizon					1 453 788,00
	Invest. 180 788,00 Sub. 96 250,00	Invest. 400 000,00 Sub. 146 250,00	Invest. 234 000,00 Sub. 147 500,00	Invest. 363 000,00 Sub. 130 000,00	Invest. 276 000,00
Restauration la Jougnena			45 000,00		
	Invest. 45 000,00 Sub. 15 000,00				
Restauration ruisseau Cornabey			54 000,00		
		Invest. 10 000,00 Sub. 9 000,00	Invest. 44 000,00 Sub. 18 000,00		
Restauration ruisseau Nods			133 000,00		
		Invest. 133 000,00 Sub. 46 000,00	Sub. 46 000,00		
Restauration ruisseau St Rénoberst Lavans Quingey			251 366,00		
	Invest. 251 366,00 Sub. 385 017,00	Sub. 48 000,00			
Restaurations ruisseaux de Liesle					480 000,00
				Invest. 300 000,00 Sub. 150 000,00	Invest. 180 000,00 Sub. 100 000,00
Travaux ouvrages protection contre inondations				200 000,00	
	Invest. 50 000,00	Invest. 100 000,00	Invest. 50 000,00		
travaux sur ouvrages hydrauliques			89 285,00		
	Invest. 45 000,00	Invest. 34 285,00	Invest. 10 000,00		
<b>Investissement</b>	<b>1 885 144,00</b>	<b>3 805 285,00</b>	<b>2 748 000,00</b>	<b>1 723 000,00</b>	<b>616 000,00</b>
<b>Subvention</b>	<b>903 411,00</b>	<b>3 176 750,00</b>	<b>1 189 500,00</b>	<b>710 000,00</b>	<b>455 000,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Monsieur le Président rappelle qu'une rencontre est prévue le 25 mars 2024 avec les Présidents d'EPCI et la Présidente du Département, il sera important de faire un rappel aux élus sur la politique de l'Eau.

Suite à la présentation du Plan Pluriannuel d'investissement, il apparaît nécessaire pour la réunion de prévoir une carte, permettant de visualiser où se trouvent les travaux, ce qui permet de se rendre compte que l'ensemble du territoire est couvert. De plus concernant les projets qui ont déjà commencé en 2023 ou avant, il convient d'afficher le montant des dépenses et recettes déjà effectuées. Des dépenses en fonctionnement, comme les études seront également à présenter.

Il convient de préciser que le volet LIFE n'apparaît pas dans le PPI.

### 3. Demande de financement « Suivis et études 2024 Natura 2000 Dugeon-Haut-Doubs »

La mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) du site N2000 comporte un volet « Suivis et études » conséquent. Les objectifs de ces suivis sont :

- Connaître la localisation des espèces sensibles et des sites de nidification afin d'informer les usagers (propriétaires, agriculteurs, forestiers, etc.) afin de les protéger pendant la période de reproduction
- Poursuivre la réalisation de suivis floristiques et entomologiques (papillons et libellules) afin de suivre les effectifs et évaluer l'efficacité des actions de gestion.
- Améliorer nos connaissances du site Natura 2000 en réalisant des études plus ponctuelles.

Pour rappel, à partir de 2024, tous les suivis réalisés en régie sont directement dans la demande de subvention animation, et non plus dans les suivis et études. Aussi, en 2024, seules les prestations extérieures sont demandées.

En 2024, le programme prévu est le suivant :

Objectif des suivis et études	Fréquence de réalisation	Détails	Prestataire	Total prestation
Suivis pour l'évaluation de la gestion Natura 2000 et des travaux LIFE	annuel	<i>Suivis habituels Flore</i>	<i>Conservatoire Botanique de Franche-Comté</i>	16 502,00 €
		<i>Suivis habituels Papillon et Libellule</i>	<i>Amis de la réserve naturelle du Lac de Remoray</i>	12 500,00 €
Etude connaissance	ponctuel, sur 3 ans (2024-2025-2026)	<i>Mise à jour de la cartographie des habitats naturels de la vallée du Dugeon</i>	<i>Bureaux d'études Klasea et Collaud Expertises Ecologiques</i>	135 630,00 €
<b>Total</b>				<b>164 632,00 €</b>

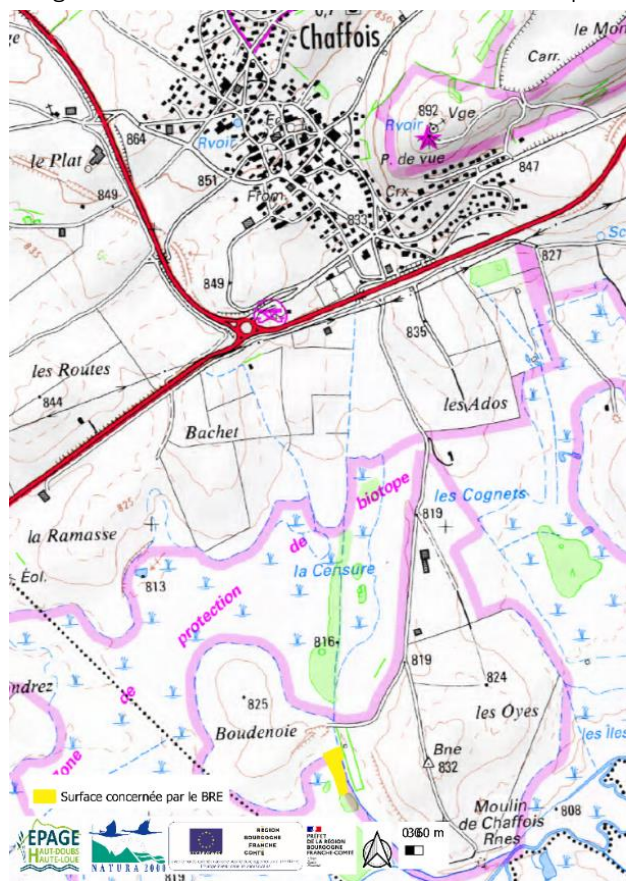
Le montant prévisionnel s'élève à 164 632 € et un financement Natura 2000 Région+FEADER à hauteur de 100% est attendu. Pour rappel, la demande est faite dans un premier temps sous forme de lettre d'intention, avant d'être officiellement déposée sur une plateforme en ligne dédiée, quand celle-ci sera opérationnelle.

Délibération N°BS-2024-06 L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite le financement à hauteur de la Région et de l'Union Européenne (FEADER)
- Autorise le Président à signer tout document correspondant

#### 4. Signature d'un Bail Rural Environnemental sur la commune de Chaffois

Dans le cadre de l'animation foncière faite pour les travaux de restauration du ruisseau de la Censure à Chaffois, l'EPAGE a acquis 5 parcelles de zones humides, d'une surface totale de 0,7760 ha. Un agriculteur de Chaffois, Dominique Genre Grandpierre, en ovins viande, exploitait déjà ces terrains. Il est donc proposé de signer un bail rural environnemental avec l'exploitant.



Les clauses environnementales sont globalement le non-retournement des parcelles, l'usage premier de la parcelle en fauche à partir du 15 juillet, un pâturage possible des regains, l'absence de fertilisations, l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires, un délai de 21 jours entre le dernier traitement antiparasitaire du troupeau et la mise à l'herbe, l'interdiction de drainage ou toute forme d'assèchement et l'interdiction du brûlage dirigé.

Ces clauses correspondent déjà aux pratiques de l'agriculteur, du fait de la présence de l'APPB du Bassin du Drugeon et de son engagement dans une MAEC fauche tardive.

Le fermage annuel est de 54,54 €. Il a été calculé sur la base des valeurs locatives de base de l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2023 (cf. tableau ci-dessous). Dans le cadre de restrictions environnementales, il est possible d'appliquer un dégrèvement.

Le bail est signé pour 9 ans. Les parcelles ayant été achetées en 2019, il est possible de demander un fermage de façon rétroactive à partir de 2020.

ZONES DE FERMAGE	A			B			C			D		
	VALEUR LOCATIVE MINIMALE	VALEUR LOCATIVE DE BASE	VALEUR LOCATIVE MAXIMALE	VALEUR LOCATIVE MINIMALE	VALEUR LOCATIVE DE BASE	VALEUR LOCATIVE MAXIMALE	VALEUR LOCATIVE MINIMALE	VALEUR LOCATIVE DE BASE	VALEUR LOCATIVE MAXIMALE	VALEUR LOCATIVE MINIMALE	VALEUR LOCATIVE DE BASE	VALEUR LOCATIVE MAXIMALE
<b>PLAINE</b>												
Du 01/10/23 au 30/09/24	125,27	133,26	141,26	112,74	119,94	127,13	83,51	88,84	94,17	37,96	40,38	42,80
<b>PLATEAUX ET MONTAGNE</b>												
Du 01/10/23 au 30/09/24	136,37	145,08	153,78	122,73	130,57	138,40	90,91	96,72	102,52	41,33	43,96	46,60

Délibération N°BS-2024-07 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet de Bail Rural Environnemental
- Valide le montant du fermage en fonction de la valeur locative de base catégorie C selon l'arrêté préfectoral en cours, sans rétroactivité.
- Autorise le Président à signer tout document correspondant

## 5. Signature d'une convention de mise à disposition du barrage de Roche à Arc et Senans

L'EPAGE est propriétaire du barrage de Roche à Arc et Senans. Une centrale hydroélectrique est implantée dans l'ancien moulin (dans l'usine Pevescal). Le Syndicat mixte de la Loue avait une convention avec l'exploitant moyennant redevance de l'ordre de 7622 €/an.

L'ancien exploitant de la microcentrale (M. Chouffe) a cédé la centrale à l'entreprise Nouvergies il y a 2 ans et l'EPAGE a engagé des discussions pour revoir, avec l'aide du cabinet Seban, la convention qui était obsolète et juridiquement fragile.

La nouvelle convention ci-jointe est établie selon le même modèle que celle établie pour la mise à disposition du barrage de Lods.

Compte tenu de l'historique et d'un projet de construction d'une nouvelle centrale plus puissante, les modalités de calcul de la redevance sont revues. La redevance sera égale à 3 % du chiffre d'affaires avec un plancher de 7500 €/An.

Délibération N°BS-2024-08 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide la convention de mise à disposition du barrage de Roche à Arc et Senans avec la société nouvergie
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document correspondant

## 6. Acquisitions étang prince et zones humides à Houtaud

La SAFER avait contacté en janvier 2023 l'EPAGE pour savoir s'il était intéressé pour que celle-ci préempte 2.5 ha de milieux humides et un petit étang à Houtaud. Une partie des terrains sont exploités sans bail par un agriculteur qui ne souhaite pas acheter mais est favorable à ce que l'EPAGE se porte acquéreur. Au regard des enjeux biodiversité associés et d'un projet potentiel de bouchage de fossé, l'EPAGE avait indiqué à la SAFER qu'il pouvait être intéressé.

Désignation Parcelaire		COMMUNE	Surface de la parcelle en m <sup>2</sup>	Surface de l'emprise à acquérir en m <sup>2</sup>
Section du cadastre	N° du cadastre			
ZB	09	Houtaud	15 138	15 138
ZB	10	Houtaud	9 963	9 963
<b>TOTAL</b>			<b>25 101</b>	<b>25 101</b>

La superficie totale des parcelles consorts « Prince » est de 2 ha 51 a 01 m<sup>2</sup>.

L'estimation de la valeur des surfaces en eau (étang) est de 3.32€/m<sup>2</sup>, ce qui est conforme à ce qui se pratique dans le Doubs.

<b>1 hectare de prairie humide fauchée</b>	<b>3 000€</b>
<b>0.7 hectare de landes tourbeuses en nature de lèche non exploitées</b>	<b>800 €</b>
0.8 hectare d'étang, digues et aisances	26 200 €
Honoraires SAFER / Notaire	5 500 €
<b>Total</b>	<b>35 500 €</b>

La rétrocession au profit de l'EPAGE se ferait avec d'autres terrain à la fin de l'année afin de minimiser les frais de notaire.

Le plan de financement est le suivant :

Subvention Fond vert /Agence de l'eau (80 %)	28 400 €
EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue	7 100 €
<b>Total</b>	<b>35 500 €</b>

**Délibération N°BS-2024-09 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :**

- Valide l'acquisition des parcelles et la demande de financement pour le dossier Acquisition foncière et sollicite le soutien financier auprès de l'Agence de l'eau et du nouveau fonds du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires intitulé « Fonds vert » pour un montant de **28 400 €**
- Autorise le Président à signer tout document à cette demande

## 7. Questions diverses

Monsieur le Président fait un retour sur le dernier atelier étude prospective changement climatique qui a lieu le 5 mars, une cinquantaine de personnes étaient présentes (Elus, agent de collectivités, agriculteur...)

L'objectif de ce dernier atelier était de définir, via des groupes de travail, des scénarios d'adaptation en prévision d'un manque d'eau potable potentiel de 1,5 M de m<sup>3</sup> d'eau potable à l'horizon 2050 en période d'étiage très sévère. Le plan d'adaptation du bassin RMC au changement climatique prévoit que les territoires doivent baisser, à l'horizon 2030, de 10% les prélèvements d'eau par rapport à 2019.

Les actions principales qui sont ressorties sont : amélioration de la gouvernance, sobriété-économie d'eau, récupération d'eau pluviale, interconnexions à partir des ressources les moins impactées (Loue notamment).

Il est important de préciser que la solution de boucher les failles dans les cours d'eau ou faire des stocjages pour une éventuelle irrigation des prairies sont ressortis comme des actions non souhaitables de façon unanime.

Béatrix LOIZON souhaite faire part de sa perplexité par rapport au temps pris par ce travail prospectif et notamment le travail de concertation qui au final semble aboutir à des propositions d'actions qu'on aurait pu imaginer plus rapidement dès le départ en mettant les bonnes personnes autour de la table, tout en reconnaissant que le dialogue est toujours constructif.

Philippe ALPY le concède mais indique que l'intérêt de ce travail est d'entraîner tous les acteurs, économiques, politiques, ONG pour aboutir à un consensus. Le processus est donc aussi important que le résultat.

Monsieur Jean Claude GRENIER indique que cela manque d'opérationnel, l'impression de toujours être en réunion, mais pas forcément uniquement sur cette étude, il évoqué également le barrage du Lac St Point. Il avait été évoqué une rencontre avec le nouveau préfet, celle-ci n'a toujours pas eu lieu, il est important de la programmer rapidement, sur site au barrage.

Monsieur le Président indique qu'une rencontre a eu lieu en présence d'Aurélien DORNIER et Cyril THEVENET avec Monsieur Daniel VIENNET, agriculteur à Lemuy, concernant son souhait de céder sa ferme et la possibilité de disposer de foncier qui pourrait être redistribuer en priorité aux agriculteurs qui seraient impactés par les travaux de restauration de cours d'eau sur le haut lizon.

Les échanges vont se poursuivre, notamment avec la SAFER et les DDT du Doubs et du Jura.

Monsieur le Président indique que le mercredi 3 avril à Frasne, le partenariat entre le groupe BEL, l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche comté, sera signé, en présence de la presse.

Monsieur Jean Claude GRENIER demande qu'une note synthétique soit rédigée au sujet de ce partenariat, (intérêts pour BEL et pour EPAGE, modalités de partenariat...), Monsieur Cyril THEVENET se charge de la rédiger et la transmettra aux membres du Bureau.

### **Bilan animation pour la Journée Mondiale des zones Humides 2024**

Date	Lieu	Conférencier	Titre	Participants	élus
07/02/2024	Frasne	Pascale D'Erm	Bain de forêt dans la tourbière de Frasne (CFD)	16	1
07/02/2024	Malbuisson	Pascale D'Erm	Pourquoi la nature nous soigne (conférence)	76	10
17/02/2024	Nans/Saint Anne	Benjamin Knaebel	Projet de réhabilitation de la zone humide de Nans-sous-Saint-Anne (conférence)	28	3
<b>Total</b>				<b>120</b>	

**Malbuisson**

# Journée mondiale des zones humides : une conférence organisée ce mercredi



Pascale d'Erm est journaliste, auteure et réalisatrice.

L'Epape (syndicat mixte dédié à l'environnement), toujours porteur de l'animation du site Ramsar « Tourbières et lacs de la montagne jurassienne », est mobilisé pour la journée mondiale des zones humides

Le thème de la célébration cette année est « les zones humides et le bien-être humain ».

## **Les bénéfices de la nature verte et bleue**

Il a été décidé, en accord avec le vice-président de l'Epape et de la communauté de communes Claude Lietta, que le secteur du lac Saint-Point, dans le site Ramsar, serait lieu où le thème s'accorderait parfaitement.

L'Epape Haut-Doubs Haute Loue invite donc une journaliste, auteure et réalisatrice, spécialisée en environnement, Pascale d'Erm. Elle a travaillé avec des médecins du monde entier, notamment sur le thème,

« Pourquoi la nature nous soigne ? ». Elle interviendra sur ce sujet lors d'une conférence le mercredi 7 février à 20 h à la Maison du temps libre de Malbuisson (entrée gratuite sans inscription, tout public adulte).

Il s'agit à travers cette conférence d'alerter sur le fait que nous avons besoin d'une nature en bon état, par exemple les zones humides, les forêts, les lacs, afin que la santé humaine ne soit pas affectée, elle aussi, par la dégradation environnementale.

Autrice, réalisatrice et conférencière, Pascale d'Erm viendra parler des importants bénéfices de l'expérience de la nature verte (forêts), et bleue (cascades, lacs...) sur la santé physique, mentale, ou émotionnelle.

Elle présentera également des extraits de ses documentaires *Natura et Aqua*.